

## Relevé de décisions du Conseil d'Institut du 23 janvier 2026 de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par Angélique BENOIT  
Relevé de décisions CI 2026-01-23  
Courriel : inspe.direction@univ-poitiers.fr

*Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers, en date du 16 janvier 2026, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 23 janvier 2026.*

### **A) Membres siégeant au Conseil :**

Étaient présents ou en visio :

#### **Membres élus :**

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Alexandra DEMUTH, IGE, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Ambre FAUQUET, Étudiante en Master 1 MEEF 1er degré, site de la Vienne, Université de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, Technicien, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Stéphane MANSON, Vice-Président Formation et Vie Universitaire - La Rochelle Université
- M. Pierre MOINARD, MCF, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Jordan NICOLAS, Étudiant Master 2 MEEF 2<sup>nd</sup> degré, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Olga OTERO, PU, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Camille METAYER (suppléante de M. Gwenael PRADO) Master 1 MEEF 1<sup>er</sup> degré, site INSPE du Campus de Poitiers

#### **Membres représentants de l'université de Poitiers :**

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR Sciences du Sport (visio)
- M. Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- M. Frédéric RICHARD, PU, Vice-doyen en charge des relations internationales, UFR Sciences Fondamentales appliquées
- Mme Siobhan VICENTE FREDEFOND, MCF, Assesseure à la pédagogie, UFR Sciences Humaines et Arts (visio)
- Mme Frédérique VRAY, Directrice du Pilotage des Formations, Université de Poitiers

#### **Personnalités extérieures :**

- M. Grégoire BORST, Président du Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers, PU en psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation, Université Paris Cité (visio)
- Mme Laëtitia BRIGEON, Directrice de l'école élémentaire Application Jules Ferry, Niort (visio)
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CeRCA-CNRS

Étaient représentés :

- Mme Marie-Aude CÉZAC, PRAG, EPS, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par M. Pierre MOINARD)
- Mme Carole DECOSTER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers (par Mme Alison Charamon-Hill)
- Mme Géraldine HARDOUIN, PRCE, SVT, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Murielle CORET)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Stéphane MANSON, Vice-Président Formation et Vie Universitaire - La Rochelle Université (par François GEOFFRIAU)
- Mme Rachel PAMART, Étudiante en DU 1<sup>er</sup> degré, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Ambre FAUQUET)
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs – La Rochelle Université (par M. François GEOFFRIAU)
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle- Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)

**Membres invités :**

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie

Nombre de membres présents : 16 en présentiel / 3 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 19 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 8

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 27 à l'ouverture de séance

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes
<p><b>Approbation du procès-verbal du CI du 4 décembre 2025</b></p>	<p>Le procès-verbal de séance du 4 décembre 2025 est approuvé.</p>	<p>À l'unanimité</p>
<p><b>Point sur la réforme de la formation initiale et du recrutement des enseignants</b></p>	<p>L'agenda des instances est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vote par le Conseil d'Institut (CI) du 4 décembre 2025 des maquettes LPE et M2E pour l'UP</li> <li>• Examen et vote des maquettes ajustées LPE et M2E pour LRU ce 23 janvier 2026</li> <li>• Groupes de travail COSP/CI (10 et 12 février) et [JA3] le 4 février sur le site INSPÉ de Niort. Pour permettre aux représentants de siéger sur un temps long, 4 créneaux ont été arrêtés. Les prochaines dates seront communiquées rapidement.</li> </ul>	<p>-</p>

**Modalités de mise en œuvre de la formation et recrutement des étudiants en LPE et M2E :**

- M2 M2E PE : problématique des berceaux de stage : mise en stage en binômes par le rectorat, soutenabilité, maquettes UP/LRU :

Concernant les berceaux de stage M2 M2E PE, l'hypothèse d'une mise en binômes bi-départementaux est envisagée par le rectorat pour pouvoir assurer les besoins de mise en stage, qui sont considérablement augmentés avec la réforme, au regard du nombre de supports mi-temps à positionner. Face à la création de deux vagues de formation non-soutenables, l'hypothèse d'une répartition bi-site de la formation est envisagée, avec une alternance au semestre. Elle doit être étudiée entre autres possibilités.

- PEES mi-temps :

Maintien probable, au-delà de l'année prochaine, du dispositif PEES mi-temps, parallèlement au M2E M2 sans que le financement des PEES mi-temps soit encore assuré.

- M2 M2E PE et PEES MT 1er degré : hypothèse d'une mutualisation partielle des formations :


Les deux publics ont des rythmes d'alternance similaires (50%) et des besoins de formation en partie similaires. A l'instar du second degré MEEF2 qui propose depuis 3 ans une mutualisation partielle de la formation disciplinaire (environ 70h sur 110h dans la maquette du DIU), l'hypothèse d'une mutualisation similaire pour le 1er degré entre M2E PE et PEES mi-temps est envisagée. La maquette de formation PEES mi-temps sera à ajuster au regard de celle du M2E PE.

- LPE : Parcoursup :

Un seul vœu est à faire (pour l'académie, c'est-à-dire avec les 2 universités) et 4 sous vœux (4 sites). Le dossier (vœu) de chaque étudiant est évalué de la même façon quel que soit le site. Les commissions pour classer les différentes candidatures de Parcoursup vont être constituées (LRU et UP).

Les critères pré-établis, en cours d'élaboration, seront identiques pour les 4 sites, avec une commission mixte (LRU et UP). L'étudiant aura la même note pour les 4 sites. Les critères seront présentés aux membres du COSP et du CI, en sachant que la marge de manœuvre pour Parcoursup est moindre (critères imposés, pondérations possibles des critères).

	<p>Pour Mon Master, les critères sont établis par la commission avec une marge de manœuvre plus conséquente. Ils seront présentés aux membres du COSP et du CI.</p> <p>----- Arrivée Siobhan Vicente Fredefond à 10h09, 1 voix en plus -----</p> <p>- Évolution du concours du CRPE pour la LPE :</p> <p>La fast-track serait abandonnée au profit d'un concours spécifique qui serait plus didactique/pédagogique. Par conséquent, les étudiants qui s'engageront dans la LPE ne seront pas exonérés des épreuves écrites pour aller directement à l'oral. Ils bénéficieront, avec un concours spécifique, de conditions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des épreuves différentes du CRPE Bac+3</li> <li>- Des épreuves moins nombreuses pour préserver l'attractivité du concours</li> <li>- Des épreuves tenant compte de la formation suivie en LPE</li> <li>- Des épreuves plus professionnelles</li> <li>- Des épreuves faisant vivre la pluridisciplinarité</li> <li>- La réaffirmation de l'importance des mathématiques et du français.</li> </ul> <p>Cela va donc avoir des répercussions sur la construction du plan de formation de la LPE.</p> <p>- Avancée dans la réforme</p> <p>Le processus suppose à présent d'élaborer les plans de formation, c'est-à-dire d'incarner les contenus dans la structure de maquette qui a été votée et celle qui sera votée pour LRU. Des échanges vont avoir lieu notamment dans les GT COSP et CI, puis lors de la JA, ainsi que dans les différents départements ou les parcours.</p> <p>- La question des passerelles devra être prise en compte : Cela signifie qu'il ne faudra pas introduire trop de didactique la 1<sup>ère</sup> année de la LPE pour permettre aux étudiants de passer d'une composante (formation) à l'autre. La 1<sup>ère</sup> année relève plutôt d'une découverte du métier pour permettre aux étudiants de confirmer leur orientation.</p>	
<p><b>Modalités de mise en stage en m2 M2E 1er degré par le rectorat et</b></p>	<p><b><u>M2 M2E - 1er degré - Modalités de mise en stage :</u></b></p> <p>La problématique concerne le 1<sup>er</sup> degré pour les lauréats du concours. Les étudiants doivent effectuer un stage filé à mi-temps 18 semaines</p>	

<p><b>l'INSPÉ de l'académie de Poitiers</b></p>	<p>(50%) ce qui est l'équivalent de celui des PEES MT. Les étudiants stagiaires seront rémunérés 1 800 euros/mois. Pour les non lauréats du concours, le stage dure 8 semaines sans rémunération.</p> <p>En raison du nombre de stagiaires M2 M2E PE et PEES mi-temps 1er degré qui va engendrer un nombre de berceaux conséquent, une hypothèse de travail consiste à placer les stagiaires en binôme sur un support temps plein, par le rectorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en stage en binôme : A et B (début/fin de semaine)</li> <li>- conséquence de deux vagues A et B en formation INSPÉ</li> <li>- <u>doublément</u> du déploiement maquette : <u>non soutenable</u></li> <li>- <u>nécessité de regroupements bi-sites</u> de formation sur le modèle des PEES mi-temps 1er degré actuels</li> <li>- hypothèse d'une articulation de la formation : <u>au semestre</u></li> <li>- <u>intérêt : équité dans les déplacements quelque soit le lieu de stage ou de formation, pour tous les stagiaires</u></li> </ul> <div data-bbox="598 1025 842 1301" data-label="Image">  </div> <p><b><u>Opérationnalisation semestrielle :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- semestre S3 : A à Niort, B à La Rochelle</li> <li>- semestre S4 : B à Niort, A à La Rochelle</li> <li>- maintien du séminaire de recherche et du projet sur un site</li> <li>- stabilité de l'installation pour un semestre sur un site</li> <li>- articulation au semestre (progression) entre les deux sites</li> <li>- activité à l'année des équipes de formateurs mais deux publics</li> <li>- entre 79 et 17 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux inscriptions administratives, systèmes d'information</li> <li>- conformité des maquettes : heures, ECTS, blocs...</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>Examen et mise au vote de la nouvelle offre de formation</b></p>	<p>François GEOFFRIAU, au nom de LRU, présente l'offre de formation.</p> <p>Les structures des maquettes de la LPE de LRU sont similaires à celles de l'UP, avec des différences qui résident dans des modalités de mise</p>	

<p><b>(LRU) de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers</b></p>	<p>en œuvre ou d'heures dans les EC des UE, notamment dans le cas de la LVE ou encore le projet personnel de l'étudiant.</p> <p>L'offre de formation du M2E, sur LRU, se décline en 3 parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LPE et M2E PE</li> <li>- M2E PLC parcours Mathématiques</li> <li>- M2E PLC parcours Histoire-Géographie</li> </ul> <p>----- Départ de Laetitia BRIGEON à 12h03, 1 voix en moins -----</p> <p><b>En raison des ajustements à effectuer sur la maquette M2E PE de LRU pour les articuler avec celle de l'UP, il est acté que le vote de ce jour concerne toutes les maquettes sauf celle du M2 PE qui sera voté ultérieurement lors d'un prochain Conseil d'institut.</b></p> <p>Muriel CORET, avant de passer au vote, précise que les élus FSU, indépendamment de l'incompatibilité de la maquette en cas de formation bi-sites où les élus n'y sont pas favorables, votent contre les maquettes parce qu'ils s'opposent à la réforme. C'est une position nationale. Ils sont en opposition contre la méthode, les moyens, l'utilisation des stagiaires comme moyens d'emploi à MT. Par ailleurs, ce sont des questions de moyens et de soutenabilité qui deviennent centrales et qui prennent le pas sur les questions de formation. Cette réforme amène des superpositions de contraintes qui sont finalement intenable et qui mettent les équipes dans des situations intenable.</p> <p>Suite au vote, Olga OTERO demande à quel moment l'INSPÉ aura la possibilité de reventiler à la marge l'offre de formation pour s'adapter également aux contraintes de LRU.</p> <p>Denis ALAMARGOT rappelle que c'est en décembre qu'il faut faire remonter les maquettes à la CFVU. Il est souhaitable de recevoir les ajustements souhaités dès juin de façon à échanger avec les équipes, de les soumettre au COSP et CI avant de les transmettre à la CFVU.</p>	<p>Pour : 17 Contre : 10 Abstention : 0</p>
<p><b><u>Analyse en séance des candidatures, discussions, puis délibération sur les membres extérieurs désignés par le CI qui</u></b></p>	<p>La composition du COSP est rappelée. Il est composé, à parité de femmes et d'hommes, de vingt-quatre membres, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 représentants et représentantes de l'UP, désigné(e)s par le Président ou la Présidente de l'UP</li> <li>- 6 représentants et représentantes de LRUniv, désigné(e)s par le Président ou la Présidente de LRUniv</li> <li>- 12 personnalités extérieures, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; 6 désignées par le Rectorat de l'académie de Poitiers</li> <li>=&gt; 6 désignées par le Conseil d'Institut.</li> </ul> </li> </ul>	

<p><b><u>siègeront au COSP</u></b></p>	<p>En ce qui concerne la désignation par le CI, au sein du COSP, de 6 personnalités extérieures, la procédure proposée aux membres du CI est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation des représentants et représentantes du CI à proposer des candidats ou candidates potentiels</li> <li>- Propositions de nom(s) à faire remonter à inspe.direction@univ-poitiers.fr avant le 14 janvier 2026 avec lettre de motivation et CV de la part du candidat</li> <li>- Analyse des candidatures, discussions, puis délibération sur les membres désignés en séance du CI du 23 janvier 2026</li> <li>- Intégration des membres du COSP, désignés par le CI, en séance du COSP du 13 mars 2026</li> <li>- Organisation de l'élection de la présidence du COSP en séance du COSP du 13 mars 2026 (le mandat actuel de Nicolas Vibert arrivant à son terme).</li> </ul> <p>À ce jour, 5 candidatures ont été adressées. Par conséquent, les 6 sièges attendus ne seront pas pourvus pour le prochain COSP.</p> <p><i>Départ de Siobhan VICENTE FREDEDOND à 12h30, 1 voix en moins</i></p> <p>Chaque candidature est présentée sous forme de fiche analytique (avec CV mis à disposition pour les membres du CI) et votée à bulletin secret :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Ugo Ballenghein</u> : Professeur des Universités en psychologie cognitive, laboratoire CHArt – INSPÉ de l'académie de Créteil (UPEC), Université Paris-Est Créteil. <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour : 15</li> <li>Contre : 5</li> <li>Abstention : 6</li> </ul> </li> <li>- <u>Mônica MACEDO-ROUET</u> : Professeure des Universités en psychologie – CY Cergy Paris Université, laboratoire Learning Transitions, INSPÉ de l'académie de Versailles <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour : 16</li> <li>Contre : 5</li> <li>Abstention : 5</li> </ul> </li> <li>- <u>Charline MARTINET</u> : Inspectrice de l'Éducation nationale – Circonscription de Poitiers Nord <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour : 25</li> <li>Contre : 0</li> <li>Abstention : 1</li> </ul> </li> <li>- <u>Catherine MOTTET</u> : Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche – Responsable du collège enseignement primaire de l'IGÉSR. <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour : 23</li> <li>Contre : 1</li> <li>Abstention : 2</li> </ul> </li> <li>- <u>Nicolas VIBERT</u> : Directeur de recherche CNRS – Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), co-directeur du GDR CNRS Recherche autour des questions d'éducation. <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour : 17</li> <li>Contre : 6</li> <li>Abstention : 3</li> </ul> </li> </ul>	
	<p>Néant.</p>	

<b><u>Question diverse</u></b>		
------------------------------------	--	--

*La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le vendredi 27 mars 2026 à 09h30, en salle des actes de l'INSPE de l'académie de Poitiers, avec vote de la maquette ME2 PE LRU lors d'un prochain conseil d'institut*